

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4492

présenté par
Mme Roullaud

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 9 car celui-ci crée trop de contraintes aux agriculteurs qui croulent déjà sous la paperasse et les exigences administratives et environnementales qui empêchent, finalement, de pouvoir exercer leur métier et en l'occurrence de transmettre facilement leurs exploitations.

Le syndicat « Coordination rurale » indique que « la loi d'orientation agricole entend soumettre la transmission d'exploitations à un diagnostic environnemental contraignant », ce qui semble effectivement, contraire au but recherché (ou simplement affiché par le gouvernement) de faciliter la transmission d'exploitations agricoles.